

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

du 4 décembre 2020 à 20 heures 30

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Madame Corinne DELEVAQUE

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : DUCHATELLE Daniel

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : CRAPOULET Romain

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 03/11/2020 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020 est approuvé.

2°/ Aménagement d'un terrain multisports (city stade) - Mission de maîtrise d'œuvre : choix du bureau d'études :

Madame le maire rappelle l'intention de l'Assemblée, d'aménager un terrain multisports. Elle expose qu'il est nécessaire de choisir un bureau d'études chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Elle donne lecture des deux offres reçues et présentées par :

- CIBLE VRD à MARCOING pour un montant ht de 3 820,00 €
- ATC 59 à LIEU SAINT AMAND pour un montant ht de 6 000,00 €

Le Conseil Municipal désigne le Cabinet CIBLE VRD de MARCOING pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement précité.

Pour extrait

EPINOY, le 8 décembre 2020



Le MAIRE,

Corinne DELEVAQUE.